

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

US OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et Canada SIMDUT 2015 qui comprend la Loi sur les produits dangereux (HPA) modifiée et le Règlement sur les produits dangereux (HPR)

Date d'émission 02-févr.-2024 Date de révision 02-févr.-2024 Numéro de révision 1

#### 1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Water Wood Stain Walnut

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit B542

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée Revêtement bois

**Restrictions d'utilisation** Utiliser uniquement pour les applications prévues

## Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant
General Finishes

Distributeur
Wood Essence

 2462 Coporate Circle
 2343 1st Ave North, unit B

 East Troy, WI 53120
 Saskatoon, SK S7K 2A2

 Phone 1-800-783-6050
 Phone 306-955-8775

Dover Finishing Products 180 Ave Du Voyageur Pointe-Claire, QC H9R6A8 Phone 514-697-3000

Lee Valley Tools 1090 Morrison Drive Ottawa, ON K2H1C2 Phone 613-596-0350

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24

Chemtrec 1-800-424-9300

+1 703 527-3887 (CHEMTREC International)

## 2. Identification des dangers

#### Classification

Cancérogénicité Catégorie 1A

#### Éléments d'étiquetage

#### Danger

#### Mentions de danger

Peut provoquer le cancer.



#### Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

#### Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef.

#### Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### Autres renseignements

Aucun renseignement disponible.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Substance

Non applicable.

#### Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	d'enregistrement en	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Talc (sans fibre damiante)	14807-96-6	0.1 - 1	•	-
Noir de carbone	1333-86-4	0.1 - 1	-	-

<sup>\*</sup>Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

## 4. Premiers soins

#### **Description des premiers soins**

Conseils généraux EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

**Inhalation** Déplacer à l'air frais.

Numéro de FS UL-GEF-149

Contact avec les yeux Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières.

Contact avec la peau Laver la peau à l'eau et au savon.

**Ingestion** Rincer la bouche.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

**Effets d'une exposition** Peut provoquer le cancer.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible.

Dangers particuliers associés au

produit chimique

Aucun renseignement disponible.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Sensibilité à la décharge

électrostatique

Aucun. Aucun.

**Équipements de protection spéciaux**Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention **et précautions spéciales pour les** complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle. **pompiers** 

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** S'assurer une ventilation adéquate.

Autres renseignements Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur

l'environnement.

## 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention

sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter

le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Numéro de FS UL-GEF-149

#### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Craint le gel.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV		OSH	A PEL		NIOSH
Talc (sans fibre damiante)	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> parti	culate	TWA: 20 mppcf	if 1% Quartz		H: 1000 mg/m <sup>3</sup>
14807-96-6	matter containing no a			e Quartz limit		mg/m³ containing no
	and <1% crystalline			WA: 2 mg/m³		os and <1% Quartz
	respirable particulate	matter		<1% Crystalline	re	spirable dust
				ng no Asbestos		
				f if 1% Quartz or		
				Quartz limit		
Noir de carbone	TWA: 3 mg/m³ inha			.5 mg/m³		H: 1750 mg/m <sup>3</sup>
1333-86-4	particulate matte	er	(vacated) TV	VA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>		VA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>
						mg/m³ Carbon black in
					•	of Polycyclic aromatic
					hydı	rocarbons PAH
Nom chimique	Alberta	Colomb	oie-Britannique	Ontario		Québec
Talc (sans fibre damiante)	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TW	A: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/	m³	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
14807-96-6						
Noir de carbone	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TW	A: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/	m³	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>
1333-86-4						

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrad	Nouvelle-Écosse
			or	
Talc (sans fibre damiante)	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>			
Noir de carbone	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>			

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Talc (sans fibre damiante)	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 mppcf
Noir de carbone	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>
	STEL: 7 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 7 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 7 mg/m <sup>3</sup>

#### Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches

Douches oculaires Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de risques d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En

Numéro de FS UL-GEF-149

cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une

évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur

l'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique Liquide Couleur Foncé Brun Odeur Faible

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

**Propriété** Remarques • Méthode

Soluble dans l'eau

pН 7.5 - 8.5

Point de fusion / point de

congélation

Point initial d'ébullition et plage

d'ébullition Point d'éclair Taux d'évaporation Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air Limite supérieure d'inflammabilité

ou d'explosivité

Limite inférieure d'inflammabilité

ou d'explosivité Pression de vapeur Densité de vapeur relative

Densité relative 8.55

Solubilité dans l'eau

Solubilité(s)

Coefficient de partage Température d'auto-inflammation Température de décomposition

Viscosité cinématique

Viscosité dynamique 150 - 500 cP

Autres renseignements

Propriétés explosives Aucun renseignement disponible. Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible. Point de ramollissement Aucun renseignement disponible Masse moléculaire Aucun renseignement disponible Teneur en COV Aucun renseignement disponible

VOC < 195 g/L

Masse volumique du liquide Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Masse volumique apparente

10. Stabilité et réactivité

Aucun dans des conditions normales d'utilisation. Réactivité

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Aucun dans des conditions normales de traitement. Risques de réactions dangereuses

Conditions à éviter Ne pas congeler.

Numéro de FS UL-GEF-149

Page 5/10

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

## 11. Données toxicologiques

#### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

**Inhalation** Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec les yeux Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de la toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Noir de carbone	> 15400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	> 4.6 mg/m <sup>3</sup> (Rat) 4 h

#### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucun renseignement disponible.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer. Contient un carcinogène connu ou suspecté. Classification

fondée sur les données disponibles pour les ingrédients.

Ce produit contient du noir de carbone sous une forme non respirable. Il est peu probable

qu'une exposition à ce produit donne lieu à une inhalation de noir de carbone.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique ACGIH CIRC NTP OSHA
----------------------------------

Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	-	Group 3	-	Х
Noir de carbone 1333-86-4	A3	Group 2B	-	X

#### Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

Groupe 3 - Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains

Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis

X - Présent

**Toxicité pour la reproduction** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition unique** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition répétée**Aucun renseignement disponible.

**Danger par aspiration** Aucun renseignement disponible.

## 12. Données écologiques

Écotoxicité

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	-	LC50: >100g/L (96h, Brachydanio rerio)	-	-

**Persistance et dégradation** Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

## 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la

réglementation environnementale.

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser les contenants vides.

## 14. Informations relatives au transport

**DOT** Non réglementé

TMD Non réglementé

IATA Non réglementé

<u>IMDG</u> Non réglementé

## 15. Informations sur la règlementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

#### Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

#### Règlements fédéraux aux États-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

#### SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

#### CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :.

## **CERCLA**

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des Etats-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

#### États-Unis - Réglementations des

États

#### Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:.

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Noir de carbone - 1333-86-4	Carcinogen
Quartz - 14808-60-7	Carcinogen
2,2-Iminodiéthanol - 111-42-2	Carcinogen
Éthylène glycol - 107-21-1	Developmental
Acrylate d'éthyle - 140-88-5	Carcinogen
1,4-Dioxane - 123-91-1	Carcinogen
Formaldéhyde - 50-00-0	Carcinogen
Méthanol - 67-56-1	Developmental
Chlorométhane - 74-87-3	Developmental
	Male Reproductive
Acétaldéhyde - 75-07-0	Carcinogen

Oxyde d'éthylène - 75-21-8	Carcinogen Developmental Female Reproductive
	Male Reproductive
Oxyde de propylène - 75-56-9	Carcinogen

## Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Propylène glycol 57-55-6	X	-	X
Carbonate de magnésium 546-93-0	X	X	-
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	X	X	X
Noir de carbone 1333-86-4	X	X	X
Triéthanolamine 102-71-6	X	X	X
Quartz 14808-60-7	X	Х	X
2,2-Iminodiéthanol 111-42-2	X	X	X
Éthylène glycol 107-21-1	X	X	X
Acrylate d'éthyle 140-88-5	X	X	X
1,4-Dioxane 123-91-1	X	Х	X
Formaldéhyde 50-00-0	X	X	X
Méthanol 67-56-1	X	X	X
Chlorométhane 74-87-3	X	X	X
Acétaldéhyde 75-07-0	X	X	X
Oxyde d'éthylène 75-21-8	X	X	X
Oxyde de propylène 75-56-9	X	X	X

#### Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA

Non applicable

## 16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 0 Inflammabilité 0 Instabilité 0 Dangers particuliers - HMIS Risques pour la santé \* Inflammabilité 0 Dangers physiques 0 Protection individuelle X

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation: TBP: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT: Toxicité pour certains organes

cibles

ETA : Estimation de la toxicité aiguë CL50 : Concentration létale 50

DL50: Dose létale 50

Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale Sk\* Désignation de la peau

+ Sensibilisants

#### Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

Agence de protection de l'environnement

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 02-févr.-2024

Date de révision 02-févr.-2024

Note de révision Libération initiale.

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique